

Décision

Générale

colonial

Décision n° 83-422-1932 Divers.

n° 83-422-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 janvier 1932

Numéro JO

n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro

31 janvier 1932

TEXTE INTÉGRAL

la décision n° 815, du 28 décembre 1931, fixant le salaire de l'homme de peine du dispensaire féminin, est rapportée. A compter du 1er janvier 1932, le salaire mensuel du nommé Ibrahim Abdallah, homme de peine au dispensaire Féminin, est fixé à 150 francs.